

COMMUNE DE CHAMPIS

Année 2010
Bulletin N° 7
Juillet 2010



Désormais chaque Jeudi matin se tient sur la place de la Mairie un marché où vous pouvez vous approvisionner en bons produits d'ici et d'ailleurs.

La météo n'a jusqu'ici pas été très favorable. L'expérience continue et avec les beaux jours et la saison touristique, on souhaite un franc succès à l'opération.

SIGNALETIQUE DE LA VOIRIE COMMUNALE ET RACCORDEMENT POSTAL

Le Conseil Municipal vient de s'engager à mettre en place une signalétique de la voirie communale et une numérotation sur l'ensemble de la commune. Une charte d'engagement et de partenariat a été cosignée le 3 Juin 2010 entre Champis et la Poste. Cette coopération doit contribuer à faciliter le raccordement postal et permettre d'améliorer la qualité de vie dans la commune en facilitant dans tous les hameaux :

- l'accès des soins et des premiers secours
- les déplacements à l'intérieur de la commune grâce à la technologie GPS
- les livraisons à domicile plus faciles et plus rapides
- le développement des services à la personne
- l'accès des facteurs, notamment les remplaçants, aux boîtes aux lettres.

En lien avec Roland GARCIA, Responsable du raccordement du réseau postal, une commission communale composée de Hélène FAURE, Alain LADREYT, Gilbert DEJOURS, Thierry COSTE et Jean SOTON à l'origine de ce projet, travaille à l'identification et à la dénomination de la voirie desservant tous les foyers de CHAMPIS.

Au terme de ces travaux qui devraient s'échelonner sur environ 18 mois, la commune aura :

- dénommé ses rues, ses chemins et toutes ses voies publiques.
- numéroté sous forme métrique tous les accès aux habitations.
- apposé les panneaux de rues et plaques numérotées.
- informé les habitants de leur nouvelle adresse et de la bonne implantation de la boîte aux lettres.

Avant la fin des travaux, une explication et présentation du nouveau système d'adressage vous seront proposées dans le cadre d'une réunion publique. La notion d'adresse est au cœur de cette opération. Avec ses 72 hameaux tous les habitants de CHAMPIS ne sont pas toujours desservis à leur domicile dans de bonnes conditions.

Il nous appartient de travailler sur ce projet pour améliorer l'accessibilité et la qualité de vie dans la commune.

Les membres de la commission

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE

Les travaux 2010 de voirie seront réalisés en priorité sur les voies communales les plus dégradées ou qui demandent un entretien rapide pour éviter des travaux plus conséquents dans les années à venir :

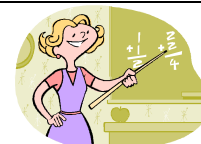
- la Pine
- le Castellet
- Rosières
- Trevaler
- Morges
- Antoulin
- La Molière
- Girardin
- Accès RD 269 à Antoulin suite étude et proposition de la Direction Départementale des Territoires

Soit un montant d'environ 60 000 € HT financé par la Communauté de Communes du Pays de Crussol.

LE PROVERBE DU MOIS

« **Las vacances arrivan, los caies au fuoc, e los mestres au mitan !** »

« *Les vacances arrivent, les cahiers au feu, et les maîtres au milieu.* »



La commission chargée de l'élaboration du PLU poursuit ses travaux sur le rythme de 1 voire 2 réunions mensuelles. La phase du diagnostic communal – véritable état des lieux de la commune – est désormais achevée.

Ont été traités : l'évolution démographique, l'activité économique (agriculture, commerces, services, tourisme,...), les migrations journalières, l'habitat et l'urbanisation, le patrimoine communal.

Actuellement, la commission travaille sur le P.A.D.D. (Projet d'Aménagement de Développement Durable) avec une question centrale « Pour les 10/12 ans à venir dans quelle commune souhaitons nous vivre ? »

D'ores et déjà l'équipe municipale s'est fixée une orientation : le rythme de croissance sera modéré : 3 à 4 nouvelles constructions par an, soit 30 à 40 nouveaux ménages sur la commune en 10 ans qui feraient passer notre population actuelle de 555 habitants à 650 habitants.

A partir de cette donnée, il devient alors possible de déterminer les surfaces nécessaires à l'urbanisation : 40 nouvelles constructions installées sur des terrains de 1 000 m² vont consommer 40 000 m². Le besoin en terrain constructible pour les 10 ans à venir est de l'ordre de 4 hectares.

Quand on sait – à partir du diagnostic- que le POS actuel offre un potentiel de zones constructibles de 40 hectares, chacun peut comprendre que des zones actuellement, potentiellement constructibles vont devoir être reclassées. Reste à la commission de déterminer les secteurs à urbaniser. Aujourd'hui, avec les orientations du Grenelle de l'environnement et l'utilisation des réseaux collectifs, les nouvelles règles générales d'urbanisme qui renforcent la notion d'une utilisation économe du foncier, il est clair que le contenu du PLU de 2012 sera totalement différent du POS de 1997.

RECENSEMENT DES ANCIENS BATIMENTS AGRICOLES POUVANT CHANGER DE DESTINATION

Parce qu'ils ne consomment pas d'espaces fonciers, parce qu'ils sont aujourd'hui inadaptés aux exploitations agricoles, parce qu'ils constituent le patrimoine de nos hameaux, tous les anciens bâtiments agricoles qui présentent un intérêt architectural seront recensés et identifiés courant Juillet. Ils seront intégrés dans le PLU, ils pourront alors être transformés en habitation.

Tous les propriétaires de bâtiments de nos hameaux sont invités à se manifester dans les meilleurs délais en mairie pour une prise de rendez-vous et une visite des lieux nécessaire pour un recensement précis.

Hameaux identifiés : la Peyrouse, Caucade, la Blachette, Bel Air, le Bosc, la Peyratière, Téolier, Rodet, le Mazel, les Combeaux, Margier, le Sourbier, le Fringuet, la Molière, Vinard, le Bourg, Mercier, Chapoulier, Genestel, Roubiac, les Razes, La Garina, Félizier, Le Combal, la Bâtiment

Si d'autres hameaux ne figurent pas dans cette liste, merci aux propriétaires de le signaler en mairie, ils seront bien évidemment ajoutés au recensement.

STATION D'EPURATION LA BATIE LA FAURIE GARNIER

Les travaux sont désormais bien engagés et le planning respecté en dépit de quelques interruptions liées aux précipitations de Juin. La technique de traitement des eaux usées par le système de filtres plantés de roseaux a été retenue. La station devrait être opérationnelle à l'automne et en mesure de traiter les habitations de Garnier. La société Véolia qui exploite le service de l'eau se verra confier le service de l'assainissement. L'entretien de la station restera à la charge de la commune. A noter que le raccordement au réseau public d'assainissement est obligatoire dans un délai de 2 ans à compter de la mise en service du réseau. La demande doit être effectuée par chaque propriétaire auprès de l'exploitant du service. Préalablement un courrier d'information sera adressé à tous les propriétaires de Garnier.

Par délibération du 30 Avril 2010, le Conseil Municipal a voté les tarifs de branchement au réseau et de la redevance d'assainissement suivants :

Droit de branchement : ➤ pour les habitations existantes :

- 1000 € pour un branchement effectué pendant les travaux ou avant la fin de la première année
- 2000 € pour un branchement effectué la deuxième année.

➤ pour les constructions nouvelles : 3 500 €

Redevance d'assainissement : ➤ une prime fixe annuelle de 120 €

➤ une redevance proportionnelle à la consommation d'eau consommée de 1 € par m³

Après les travaux de la station, suivront, à l'automne, les travaux de collecte de la Bâtie et de la Faurie décalés pour ne pas perturber en Juillet et Août la saison estivale par les désagréments causés par les passages d'engins.

PROGRAMME DES MANIFESTATIONS

3/4 Juillet : 2^{ème} édition du Festival de la Terre et du Vent Champis

15 Juillet : Théâtre de verdure à Saint Romain de Lerps (chansons françaises)

22 Juillet : Théâtre de verdure à Champis Garnier musique d'été avec ALI HARTER (chansons folk/USA)

29 Juillet : Plan d'Eau d'Alboussière (musiques des Balkans)

5 Août : Place du Village à Saint Sylvestre (Chansons folk/Irlande)

12 Août : Cour du Château à Boffres (Reggae et chansons folk)

05 Septembre : Salle Toinou à Champis Repas au profit du CCAS de Champis

